



Accident automobile - constat amiable

Par **xmen25fr**, le **16/05/2012 à 09:29**

Bonjour,
Alors que je finissais de faire un demi-tour sur une route normale dans le centre d'une petite ville, j'ai été heurté violemment par l'arrière gauche par une moto venant à vive allure, qui m'a défoncé la porte arrière gauche, l'aile arrière gauche, et voilà la roue arrière gauche. j'ai coché la case "virait à gauche" sur le constat amiable. quel est ma responsabilité dans l'accident ? aurais-je du coché une autre case ?

Par **Tisuisse**, le **16/05/2012 à 16:27**

Bonjour,
Faisiez-vous votre demi-tour à une intersection ou en pleine voie ?

Par **alterego**, le **18/05/2012 à 11:32**

Bonjour
"Virait à gauche" était la seule case à cocher.
Les faits décrits vous donnent tort à 100%. Vous effectuiez une manoeuvre, vous n'étiez donc pas prioritaire alors que le motard l'était.
Cordialement
[citation]**Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit**[/citation]